

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 DECEMBRE 2017 – 20H30

**Membres présents :** Marie-Françoise BUNOUST, Jean-Baptiste CAU, Simone DÉLIOT, Vincent DUMETIER Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Marie-Françoise GIRARDET, Nicolas GIRARDET, Agnès LAURENT, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Véronique RÉVEILLON, Sylvie LUCCISANO,

**Membre absent excusé :** Bernard SÉNÉ qui donne procuration à Didier PAINEAU,

**Secrétaire de séance :** Simone DELIOT

### ORDRE DU JOUR :

#### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 septembre 2017

- 1- Election d'un adjoint au maire
- 2- CAGB : délibérations
- 3- PLU : délibération de principe transfert compétence
- 4- Ouverture du 1/4 des investissement Budget 2018
- 5- Délibérations modificatives budgétaires
- 6- Indemnité de conseil du percepteur de St Vit
- 7- Avancement de grade pour le personnel communal
- 8- Projet micro crèche
- 9- Questions diverses

#### 1- Election d'un adjoint au maire

Suite à la démission de Monsieur Bernard JOLYOT, il est proposé au conseil une nouvelle élection pour le poste de 4ème adjoint.

Une seule candidate : Sylvie LUCCISANO

ELECTION à bulletin secret :

9 VOIX POUR LUCCISANO Sylvie 2 VOIX POUR GIRARDET Nicolas 1 VOIX POUR BUNOUST Marie Françoise et 2 BLANCS

**Mme Sylvie LUCCISANO est élue à la majorité 4ème adjointe au maire**

#### 2- CAGB : délibérations

##### 1- Prise de compétence ZAE : mise à disposition et cessions de biens

En application de la loi NOTRe et dans le cadre du transfert de compétence en matière de ZAE, le Grand Besançon doit procéder aux transferts de biens nécessaires à l'exercice de la compétence.

Il peut s'agir de :

- Terrains viabilisés dans des zones d'activités achevées (mais où des travaux peuvent être encore nécessaires pour pouvoir vendre),
- Terrains non viabilisés (dans une zone en projet par exemple).
- Terrains en cours d'aménagement dans des zones d'activités en cours de réalisation.

S'agissant de biens destinés à la vente, le Grand Besançon propose dans un premier temps de retenir la mise à disposition régie par l'article L5217-17 du Code Général des Collectivités Territoriales puis dans un second temps, à l'occasion de la vente du bien à un tiers, de procéder au transfert en pleine propriété.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur les modalités financières et patrimoniales du transfert de biens lié au transfert de compétence en matière de ZAE et telles que proposées dans le projet de délibération du Conseil de Communauté du Grand Besançon du 18 décembre 2017.

## **VOTE POUR A L'UNANIMITE**

### **2- Transfert de charges**

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

Cette commission s'est réunie le 21 septembre 2017, avant le Conseil communautaire, en vue d'évaluer les charges liées à la mutualisation de la Direction Urbanisme Projets Planification (DUPP) en raison de la prise de compétence PLUi et au transfert au Grand Besançon de la base de loisirs d'Osselle (son rapport final est joint en annexe). Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul des charges transférées au titre de la mutualisation de la DUPP et du transfert de la base de loisirs d'Osselle.

Le Conseil municipal *approuve* l'évaluation prévisionnelle des charges liées à la mutualisation de la Direction Urbanisme Projets Planification (DUPP) et au transfert de la base de loisirs d'Osselle

## **VOTE POUR A L'UNANIMITE**

### **3- CAGB : prise de compétence EAU au 1er janvier 2018**

Le conseil municipal désigne Mme DELIOT Simone et Monsieur GIRARDET Nicolas comme délégués titulaires du syndicat des eaux de Byans

### **3- PLU : délibération de principe transfert compétences**

Le 27 mars 2017, la compétence PLUi a été transférée au Grand Besançon dans les modalités prévues par la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24/03/14.

Par délibération en date du 8 novembre 1983, le Conseil Municipal de Byans-sur-Doubs approuvait le projet de Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune.

La commune est engagée dans une procédure de révision du POS en Plan Local d'Urbanisme depuis le 29 mars 2005.

L'article L. 153-9 du Code de l'Urbanisme précise : *« L'établissement public de coopération intercommunale mentionné au 1° de l'article L. 153-8 peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. Il se substitue de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence. »*

Prenant en compte la délibération du Conseil Communautaire du 19 janvier 2017 qui précise que le Grand Besançon accepte de poursuivre toutes les procédures d'élaboration/révision/modification des documents d'urbanisme communaux en cours, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré confirme, conformément aux dispositions de l'article L. 153-9 du Code de l'Urbanisme, l'accord de la commune de Byans-sur-Doubs pour que le Grand Besançon poursuive la procédure en cours de révision de son POS en PLU.

## **VOTE POUR A L'UNANIMITE**

#### **4- Ouverture du 1/4 des investissements Budget 2018**

Le conseil municipal peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors remboursement de la dette.

Monsieur le Maire rappelle que le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2017 (hors chapitre 16 remboursements d'emprunts) s'élève à 201 289 €

Conformément aux textes applicables, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2017 sur le budget communal 2018 soit 50 322 €.

#### **5- Délibérations modificatives budgétaires**

Monsieur le maire propose d'apporter les modifications suivantes sur les prévisions budgétaires 2017

- + 3 000 € au compte 202 urbanisme
- + 10 000 € au compte 2031 frais études ( projet passage souterrain SNCF)
- + 3 000 € au compte 21318 (réparation battants de cloches)
- + 3 100 € au compte 2117 forêt (programme travaux 2017)
- + 19 100 € au compte 021- virement de la section fonctionnement
- + 19 100 € au compte 023 - Virement vers la section investissement
- + 2 000 € au compte 64731 allocation chômage versée directement
- +14 100 au compte 73212 dotation solidarité communautaire
- + 7 000 € au compte 7022 coupes de bois

Le conseil approuve ces modifications budgétaires

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

#### **6- Indemnité de conseil du percepteur de St Vit**

Le conseil municipal décide d'attribuer une indemnité de conseil annuel de 100 % pour le Percepteur de St Vit dans le cadre de son activité d'aides et de conseils en matière budgétaire.

**VOTE 13 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE**

#### **7- Avancement de grade pour le personnel communal**

Le conseil décide de créer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe et un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe et de supprimer les postes d'adjoints technique et administratif principal de 2ème classe pour un avancement de grade du personnel communal titulaire

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

#### **8- Projet micro crèche**

Dans le cadre du projet de création d'une micro-crèche dans le bâtiment communal Route de la Saline, il est proposé au conseil de réaliser une dalle au plafond pour envisager la création de logements au 1er étage.

Le conseil municipal donne un accord de principe sur ce projet et demande que soient réalisés plusieurs devis qui seront présentés lors d'un prochain conseil.

## 9- Questions diverses

**PACS et changement de prénoms** : à compter du 1er novembre 2017, la mairie peut enregistrer les PACS et les changements de prénoms.

### **Panneau et plaquettes d'information pour la 3ème tranche**

Installation d'un panneau pour information de la vente des 14 parcelles au lotissement des Hauts du Crey et réalisation de plaquettes disponibles chez le notaire et en mairie pour les futurs acquéreurs.

**Cimetière** : présentation du plan du cimetière réalisé par la commission Cimetière en format papier et numérique. Remerciement de tout le conseil pour la tâche réalisée

**Pose d'un miroir Gde Rue** : un riverain a fait la demande de pose d'un miroir pour la sortie d'une propriété sur la Grande Rue pour des raisons de sécurité.

Le conseil municipal décide de lui accorder la possibilité de l'installer à ses frais sur le poteau d'en face

Séance levée à 23h00.